

Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 20

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

Représentés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints :** Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DES  
ETABLISSEMENTS PUBLICS  
COMMUNAUX

**Conseillers Municipaux :** Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

CAISSE DES ECOLES

**Etaient représentés :**

**Conseillers Municipaux :** Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20200715-DEL20200720-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2020  
Date de réception préfecture : 17/07/2020

La Caisse des Ecoles de Saint-Cyr-sur-Mer a été instituée par une délibération du Conseil Municipal en 1930 afin de développer l'enseignement, apporter une aide aux élèves (fournitures de matériels divers) et assurer l'animation périscolaire.

En application de l'article R212-26 du Code de l'Education, le comité de la Caisse des Ecoles comprend :

- le Maire, Président,
- l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription,
- 1 membre désigné par le Préfet,
- 2 Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal,
- 3 membres élus par les sociétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

**Monsieur Pierre LUCIANO**  
**Madame Ambre MONTLAUR**

représentants de la Commune au sein du comité de la caisse des écoles.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjointes en date des 4 juillet et 15 juillet 2020,

**Vu** les dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Education et notamment ses articles R212-26 et suivants

**Porte** à 2 le nombre de conseillers municipaux siégeant au sein du Comité de la Caisse des Ecoles,

**Vu** la délibération n°2020.07.08 portant sur la procédure de vote pour la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs adoptée à l'unanimité,

**Désigne**, outre le Maire, président de droit, par :

25 voix POUR

8 ABSTENTIONS ((Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA) (Monsieur Dominique OLIVIER et Madame Laura GENEVOIS))

**Monsieur Pierre LUCIANO**  
**Madame Ambre MONTLAUR**

représentants de la Commune au sein du comité de la caisse des écoles.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20200715-DEL20200720-DE Date de télétransmission : 17/07/2020 Date de réception préfecture : 17/07/2020
--

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL